

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

GENERAL SECRETARIAT

Yaoundé, le 26 SEPT 2005

COMMUNIQUE RADIO - PRESSE N° 894 /MINTP/SG/CTD

Le Ministre des Travaux Publics rappelle aux Ingénieurs de Génie Mécanique (IGM), aux entreprises privées exerçant la profession d'Ingénieur de Génie Mécanique, ainsi qu'aux employeurs des Ingénieurs de Génie Mécanique que les dispositions de l'article 4 du titre II de la loi n° 2000/013 du 19 décembre 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur de Génie Mécanique au Cameroun stipule que « Nul ne peut exercer la profession d'Ingénieur de Génie Mécanique s'il n'est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de Génie Mécanique et s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique ».

Par ailleurs, l'article 5 du même titre précise que l'exercice de la profession d'Ingénieur de Génie Mécanique en clientèle privée est soumis à une autorisation délivrée par le conseil de l'Ordre National des Ingénieurs des Génie Mécanique dans les conditions et modalités fixées par la loi.

En conséquence, le Ministre des Travaux Publics invite tous les Ingénieurs de Génie Mécanique à prendre dès à présent les dispositions qui s'imposent pour le respect de la réglementation en vigueur en s'inscrivant au tableau avant les échéances fixées par le conseil de l'ordre.

De même, toutes les personnes physiques ou morales en clientèle privée dans le domaine de Génie Mécanique au sens de la loi sont instamment invitées à obtenir l'autorisation requise d'exercer délivrée par le Conseil de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique, leur permettant d'opérer en toute légalité les transactions d'affaires en rapport avec leur profession.

L'ORDRE PEUT ETRE CONTACTE A L'IMMEUBLE SIEGE DU MATGENIE A YAOUNDE, TEL. 976 47 06 / 750 01 52
OU AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE DEKAGE A DOUALA, TEL. 763 39 34 .



LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Drouil
Martin Okoua